

La CFDT signe l'accord PSA sur l'évaluation du STRESS professionnel

Début 2007, la CFDT lançait une enquête sur « le travail en question » afin d'identifier les facteurs du

mal être au travail. Le stress gagne toutes les catégories. Ils s'intensifient sous la pression des délais

et des charges de travail.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail de

juillet 2008 et transcrit au niveau de l'entreprise l'ensemble des dispositions prévues.

Après avoir contribué à une forte évolution du texte, la CFDT souligne les actions positives qui

seront mise en place dans les sites telles que les cellules de veille qui sont positives car plus proches

de la réalité vécue par les salariés et qui les traitent concrètement, plus humainement. La commission

de suivi et de pilotage aura en charge les points suivants :

- fonctionnement global du Dispositif d'Evaluation et de Suivi du Stress Professionnel
- examen du rapport annuel global
- avancement du plan d'action global groupe et examen du tableau de bord des sites
- propositions d'amélioration du dispositif de prévention du stress au travail

Le Dispositif d'Evaluation et de Suivi du Stress Professionnel (DESSP) s'appuie sur des questionnaires

remplis par les salariés volontaires à l'occasion des visites médicales périodiques. Ces questionnaires

alimentent des données collectives d'une manière complètement anonyme.

Par cet accord, les salariés auront de plus en plus leur capacité d'expression, concernant les nouvelles

organisations du travail. Les salariés de PSA seront parties prenantes dans l'organisation de leurs

tâches.

La CFDT a aussi obtenu que l'accord soit étendu aux autres usines du groupe en Europe.

Les gains de productivité ne doivent pas se décider sous le seul angle économique mais également en

incluant la santé au travail, les aspects sociaux et environnementaux. Ils pourraient être répartis

équitablement entre tous les acteurs de l'entreprise.